



Paielement d' indemnités d'occupation

Par **PIGNON**, le **26/03/2010** à **09:37**

Bonjour,
Nous avons acheté une maison en mai 2006.
En février 2009, mon amie m'a quitté et a pris un appartement.
J'habite toujours la maison qui est en vente depuis cette date.
Nous ne pouvons pas la louer car nous avons un prêt à taux zéro en cours.
Aujourd'hui, la maison n'est pas vendue et elle me demande des indemnités d'occupation.
Suis obligé de la dédomager alors que la maison n'a pas de valeur locative à cause du prêt à taux zéro?
Comment puis-je faire pour ne pas payer l'IO?
Un changement d'adresse serait-il suffisant?
Je vous remercie par avance de vos réponses.